



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

La Ministre déléguée auprès du
Premier ministre, chargée
des Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 25 octobre 2024

Personne en charge du dossier : Jean-Luc Schleich ☎ 247 - 82954

SCL: PET 3218 - 672 / sp

Objet : Pétition n° 3218 - Ensemble, nous demandons la fin des exécutions en Iran !

Monsieur le Président,

En guise de réponse à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 3 juillet 2024, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à l'égard de la pétition n° 3218 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

(s.) Elisabeth Margue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Luxembourg, le 24 octobre 2024

Le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe, la réponse de Monsieur Xavier Bettel, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à la pétition ordinaire n°3218.

Pour le Ministre des Affaires étrangères
et du Commerce Extérieur,

Jean Olinger
Secrétaire général



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Prise de position de Monsieur Xavier Bettel, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur par rapport à la pétition ordinaire n°3218 déposée le 18 juin 2024 par Monsieur Farideh Absalan

Le Luxembourg reste profondément préoccupé par la gravité et l'ampleur des violations des droits humains qui continuent à être commises en toute impunité par les autorités iraniennes, comme exposé par le Rapporteur spécial sur la République islamique d'Iran du Conseil des Droits de l'Homme dans son rapport [A/HRC/55/62](#) du 9 février 2024.

Comme le soulignent les auteurs de cette pétition, la hausse importante du nombre d'exécutions et de condamnations à mort en Iran est alarmante. Face à ce constat, le Luxembourg tient à réaffirmer son opposition ferme et sans équivoque à l'application de la peine de mort, en tout temps et en toutes circonstances. La peine capitale viole le droit inaliénable à la vie et est incompatible avec la dignité humaine.

Le fait que la majorité des exécutions concernaient des infractions qui ne font pas partie des « crimes les plus graves » et que certains condamnés à mort étaient mineurs au moment de l'infraction, constitue des violations claires des obligations de l'Iran sous le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention sur les droits de l'enfant. En tant qu'État signataire de ces accords, l'Iran est tenu à respecter les obligations auxquelles il a souscrit. Le Luxembourg appelle l'Iran à coopérer sans restriction avec le Rapporteur spécial du Conseil des Droits de l'Homme.

Le Luxembourg exhorte les autorités iraniennes à s'abstenir de toute exécution future, à respecter strictement ses obligations internationales, à garantir à tous les détenus le droit à un procès équitable à mener une politique cohérente en faveur de l'abolition de la peine capitale. Le Luxembourg restera résolument engagé à cette fin tant au sein de l'Union européenne que des Nations Unies.

Luxembourg, le 24 octobre 2024